



Appel de Dunkerque

6/10/06

Le Colloque international **Développement durable des territoires et Gouvernance des risques : Une gouvernance participative pour l'Europe** s'est tenu les 5 et 6 octobre 2006 à Dunkerque. Il a rassemblé 200 participants européens: acteurs des territoires européens (citoyens, élus, associations, syndicats), représentants de réseaux et associations d'acteurs locaux, représentants des pouvoirs publics nationaux et de l'Union Européenne, représentants d'institutions d'expertise, opérateurs économiques et industriels, originaires de 9 pays membres ou accédant de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Italie, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie).

Au terme de ce colloque, les initiateurs de cette manifestation (Dunkerque, Vraiment Durable, le programme Européen TRUSTNET) soumettent à la réflexion leurs conclusions qui sont présentées ci-dessous. Ils appellent, au sein de l'Union Européenne, les acteurs locaux (citoyens, élus, associations, syndicats) et leurs réseaux nationaux et européens, les pouvoirs publics nationaux et européens, les institutions de recherche et d'expertise et les opérateurs économiques et les industriels, à manifester leur intérêt pour participer à la consultation qui va maintenant s'engager autour des propositions qu'ils formulent et notamment celle de créer un "Laboratoire Européen des Territoires Durables".

1. De nombreux territoires de l'Union Européenne sont engagés dans un développement durable qui comprend des activités et des situations porteuses de risques et d'impacts pour l'homme et pour l'environnement. Ces activités représentent des enjeux locaux, nationaux et internationaux. Elles sont soumises à des réglementations nationales et internationales. Elles subissent des contraintes qui résultent d'un environnement concurrentiel mondial.
2. Les acteurs du territoire ont rendu compte d'un système de régulation qui s'exerce finalement "contre eux" alors qu'ils attendent des formes de régulation "avec eux". Leur vie quotidienne est souvent profondément affectée par des décisions exogènes au territoire qui sont prises au nom d'enjeux et d'intérêts nationaux et internationaux à la définition desquels ils ne sont pas directement associés.
3. Les élus décrivent un contexte démocratique préoccupant (des individus perdus, en déficit de repères et d'identité) marqué par une désaffection et un scepticisme à l'égard du politique. Cette situation est à l'origine d'un sentiment de frustration et d'impuissance des citoyens vis-à-vis de leur avenir comme vis-à-vis de la démocratie. Ce constat se double d'une méfiance grandissante vis-à-vis de la globalisation économique comme de la construction européenne et d'une façon générale vis-à-vis des institutions publiques.

4. On observe cependant dans les territoires européens, à l'initiative des acteurs locaux et de leurs élus et parfois en partenariat avec des opérateurs économiques, le développement de pratiques innovantes de gouvernance participative qui permettent aux personnes de retrouver progressivement le chemin d'une citoyenneté active au niveau local. De façon complémentaire, les citoyens et les territoires se structurent afin d'exprimer leurs positions et d'affirmer leur légitimité à participer à des processus de décision nationaux et européens. Ces démarches sont à l'origine de formes nouvelles de cohésion sociale et de reconstruction d'identité pour les acteurs locaux. Elles apportent une forte contribution à la qualité des processus de décision en mobilisant la vigilance et la responsabilité d'un engagement citoyen.
5. Cette construction d'une gouvernance participative fondée sur l'initiative locale peine à s'épanouir car elle se heurte à des mécanismes institutionnels de décision nationaux et internationaux, publics et privés. Les régulations et les politiques publiques traditionnelles fragmentées (santé, sécurité, environnement, patrimoine, économie, concurrence, énergie, transport, agriculture) entravent cette évolution ou la remettent en cause dès lors que sont surmontées les crises. Il semble que les progrès enregistrés aient du mal à s'inscrire dans la durée, faute d'une réflexion globale sur la nécessité de cette évolution et sur les conditions de sa pérennité et finalement peut-être aussi du fait du manque d'adhésion des politiques.
6. Ces observations montrent la nécessité du développement et de la reconnaissance au sein de l'Union Européenne d'une gouvernance participative au niveau local, national et européen qui soit d'abord centrée sur les besoins des personnes "concrètes" et des communautés qui vivent dans les territoires européens. En cela l'Union sera fidèle à la pensée des pères de l'Europe, attentifs à ce que la construction se fasse à partir de la société civile.
7. L'enjeu est de construire les décisions locales, nationales et européennes "avec" ces acteurs et non pas "contre" eux. Des objectifs essentiels comme le développement scientifique et technologique, la mise en place d'un marché concurrentiel, la compétitivité, la protection de l'environnement, la protection de la santé doivent d'abord être mis au service des personnes et des communautés dans leur milieu de vie par les Etats membres et par l'Union Européenne.
8. Il s'agit de mettre au centre des enjeux les conditions réelles de la vie de ces personnes et de leur permettre de participer aux processus de décision, plutôt que de construire l'action sur des principes généraux et des politiques sectorielles dont les impacts sur la vie réelle et les territoires ne sont pas maîtrisés. Vouloir imposer ces objectifs d'une façon unilatérale sans les construire avec les acteurs des territoires compromet durablement la construction européenne.
9. Les législations et les politiques nationales et européennes concernant l'information et la participation citoyenne (Convention d'Aarhus, directives européennes, jurisprudence de la Cour européenne) constituent une étape importante vers une gouvernance participative. Mais celle-ci ne semble pas pouvoir résulter seulement de dispositions juridiques. Un changement nécessite l'action conjuguée de l'ensemble des catégories d'acteurs concernés : acteurs locaux (citoyens, associations, élus, syndicats), pouvoirs publics, experts, industriels et opérateurs économiques. Des recherches européennes sur les évolutions de la gouvernance des activités et des situations à risques (TRUSTNET) montrent la nécessité d'un profond changement culturel touchant ces différentes catégories d'acteurs. De plus, la participation effective des citoyens, esquissée dans la convention d'Aarhus, n'est pas vraiment

organisée en Europe. On parle des progrès de la démocratie participative, on devrait parler plutôt des progrès de la démocratie informative.

10. Un engagement actif des pouvoirs publics nationaux et européens est aujourd'hui nécessaire pour ouvrir à la société civile les processus de décision, les systèmes de régulation, les démarches d'expertise et de recherche qui informent les décisions locales, nationales et internationales. Ceci implique une mise à jour des mécanismes de gouvernance qui régissent la répartition des compétences entre les niveaux locaux, nationaux et européens de décision et notamment un réexamen du principe de subsidiarité dont une interprétation trop étroite tend à exclure les acteurs locaux des décisions nationales et internationales.
11. Le développement de la démocratie locale et du pluralisme dans les processus locaux de préparation des décisions constitue également une dimension essentielle de cette évolution. Il nécessite le soutien et le développement du mouvement associatif et son intégration dans ces processus et la promotion de la notion d'engagement citoyen volontaire. Cette évolution doit s'accompagner d'une montée en puissance des acteurs locaux et des communautés territoriales dans les processus nationaux et européens de décision qui les concernent et auxquels ils doivent prendre part.
12. Les conditions d'un partenariat équitable doit être recherché entre des acteurs des territoires à la recherche d'une qualité durable de leur vie et de leur environnement et des acteurs économiques eux-mêmes soumis aux contraintes d'un environnement compétitif international. Leurs activités pourront ainsi prendre place dans un véritable "projet de territoire " et s'inscrire dans une logique de développement durable.

Conclusion et proposition

13. L'édification d'une gouvernance participative des activités à risque au sein de l'Union Européenne constitue un exercice novateur de démocratie "expérimentale" dont les enseignements ont une portée générale pour de nombreuses problématiques européennes.
14. L'émergence d'un nouveau modèle territorial de développement durable fondé sur la gouvernance participative constitue un enjeu essentiel pour l'avenir de la construction européenne. Celle-ci ne doit pas se construire seulement "par le haut". Elle doit se construire dans l'expérimentation sur le terrain et répondre aux attentes des citoyens engagés au sein de chaque territoire dans la construction de leur qualité de vie et de leur futur.
15. Le colloque de Dunkerque a représenté un moment exceptionnel de dialogue pluraliste entre citoyens européens et entre acteurs locaux, nationaux et européens. Il a permis d'établir une visibilité sur de multiples démarches et expérimentations qui voient actuellement le jour au sein de l'Union Européenne pour répondre aux enjeux du développement durable des territoires.
16. La création d'un "Laboratoire Européen des Territoires Durables" engagés dans l'expérimentation de la gouvernance participative des activités et situations à risques

en partenariat avec des institutions publiques nationales et européennes, des organisations non gouvernementales, des experts et des chercheurs, des opérateurs économiques est proposée pour reconnaître, soutenir et stimuler ces évolutions.

17. L'objectif est de montrer l'existence d'un espace européen d'innovation démocratique dont la construction s'effectue au plus près de la vie réelle dans les territoires. Il est également de soutenir son développement en favorisant les échanges d'expérience et en facilitant la formation pluraliste de projets fondés sur des partenariats entre acteurs locaux, nationaux et internationaux.
18. Les organisateurs du colloque se donnent une période de 9 mois pour mener des consultations auprès des différentes institutions locales, nationales et internationales qui auront manifesté leur intérêt pour cette démarche. Au terme de cette période, ils formuleront des propositions et des modalités d'un partenariat actif autour de cet objectif entre acteurs locaux, nationaux et européens. Une prochaine rencontre est d'ores et déjà envisagée dans un horizon de deux ans dans le contexte d'un nouveau pays membre de l'Union Européenne (Slovénie).

Contact

Stéphane Baudé, Mutadis – 3, rue de la Fidélité, 75010 PARIS
tel. (+33) 1 48 01 88 72 / stephane.baude@mutadis.fr